



Service Culturel

N° tél. : 01.69.48.93.93

N/Réf. : NDA/GP/JT

DECISION N° 98/258

OBJET : Convention de prestation de service relative à la projection du film « Le bossu de Notre-Dame » conclue avec la Société KART'OON

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la Commune sollicite le concours de la société KART'OON pour la projection du film « Le bossu de Notre-Dame » qui aura lieu le 9 décembre 1998 à 10 H30 et 15 H à la salle polyvalente du C.E.C. à Yerres,

DECIDE

DE signer la convention de prestation de service correspondante avec la société KART'OON sise 105 rue Paul Doumer 91330 Yerres, pour un montant de 22 006 francs TTC,

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune, exercice 1998 fonction 2, sous fonction 241, nature 6232.

Fait à Yerres, le 24 novembre 1998



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN

